



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Téléphone : 03 85 21 96 59
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

V/Réf : UAT-D-2023-020
Affaire suivie par : Communauté de Communes Usse et
Rhône

N/Réf : CM/AS-23-270

Objet : modification du PLUi du Val des Usse
Commune de Marlioz

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur Le Vice-Président
Communauté de Communes Usse et Rhône
35 Place de l'Eglise

74270 FRANGY

Mâcon, le 30 mars 2023

Par mail reçu le 27 mars 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification du PLUi du Val des Usse sur la commune de Marlioz.

La commune de Marlioz appartient aux aires de production des IGP "Vin des Allobroges", "Emmental de Savoie", "Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie", "Tomme de Savoie", "Volailles de l'Ain", "Raclette de Savoie", "Gruyère", "Comtés Rhodaniens" ainsi qu'à celle de l'IG « Génépi des Alpes ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi a pour objet la rectification d'une erreur matérielle sur la commune de Marlioz. En effet, des parcelles sans usages agricoles ont accidentellement été zonées en A au lieu de UH1.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale
Christèle MERCIER

Copie : DDT 74

INAO

37 boulevard Henri Dunant
71040 MACON Cédex
03 85 2196 50
inao-macon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr